

Manger du bar quand il est en période de reproduction ? Pas la meilleure idée

Pour certains professionnels, pêcher du bar en ce moment alors qu'il se reproduit menace la ressource. Pour d'autres, qui pêchent au chalut, la pratique est légale et fructueuse. Alors que ce poisson se vend très bon marché sur les étals, Reporterre s'est posé la question : faut-il en manger, ou pas ?



poisson de la vente.

Rennes (Ille-et-Vilaine), correspondance - En vous promenant devant les étals des poissonniers, les nombreuses promotions sur le bar sont alléchantes. Pourtant, ce poisson noble est en pleine période de reproduction. Depuis quelques semaines, les réseaux sociaux s'activent contre ces ventes. Les membres d'un **groupe** de presque 11.000 personnes prennent en photos les étals, les publient sur Internet et écrivent des commentaires négatifs sur les sites Web des enseignes concernées. Une stratégie qui se révèle efficace étant donné le nombre de magasins ciblés qui retirent ce

À l'origine de ce groupe sur Internet se trouve Jean-Claude Bourre, qui est parti d'un constat :

"La pêche industrielle extermine une espèce avec ses chaluts pélagiques pour la vendre 10 euros le kilo en promotion en supermarché, c'est aberrant."

Pêcheur amateur chevronné, il se défend de militer pour son propre intérêt :

"S'il n'y a plus de bar, je pêcherai un autre poisson, ce n'est pas le sujet. Si on pêche le bar en période de frai [de reproduction], dans quelques années, il n'y en aura plus, c'est aussi simple que cela."

Pas aussi simple que cela pourtant lorsque l'on regarde **la réglementation**. À l'heure actuelle, le 48^e parallèle dessine une frontière au niveau de la pointe du Raz, dans le Finistère, qui sépare la côte en deux zones. Au nord, il est totalement interdit de pêcher le bar les premiers mois de l'année pour les pêcheurs professionnels, qu'ils utilisent un chalut ou la ligne. Au sud, la pêche est autorisée pour tout le monde et durant la période de frai.

"Il est nécessaire d'appliquer le principe de précaution"

Ça tombe bien, car en début d'année, les bars se regroupent en banc pour se reproduire, ce que l'on appelle une frayère. Les pêcheurs sont donc assurés d'une bonne pêche. La différence réglementaire entre le sud et le nord du 48^e parallèle est due à une crise majeure révélée en 2013.

Au nord, **la surpêche** a considérablement réduit la quantité de bars, au point de pousser l'Europe à adopter des mesures de sauvegarde d'urgence, appliquées en 2016, en l'occurrence l'interdiction totale de la pêche durant la période de frai. Au sud, le stock se maintient suffisamment pour qu'une interdiction ne soit pas imposée.



Un bar commun ("Dicentrarchus labrax").

"Mais pour combien de temps ? demande Ken Kawahara, secrétaire de **l'Association des ligneurs de la pointe de Bretagne**. "Notre association estime que la ressource est tellement mise à mal qu'il est nécessaire d'appliquer le principe de précaution et de ne pas pêcher le bar pendant la

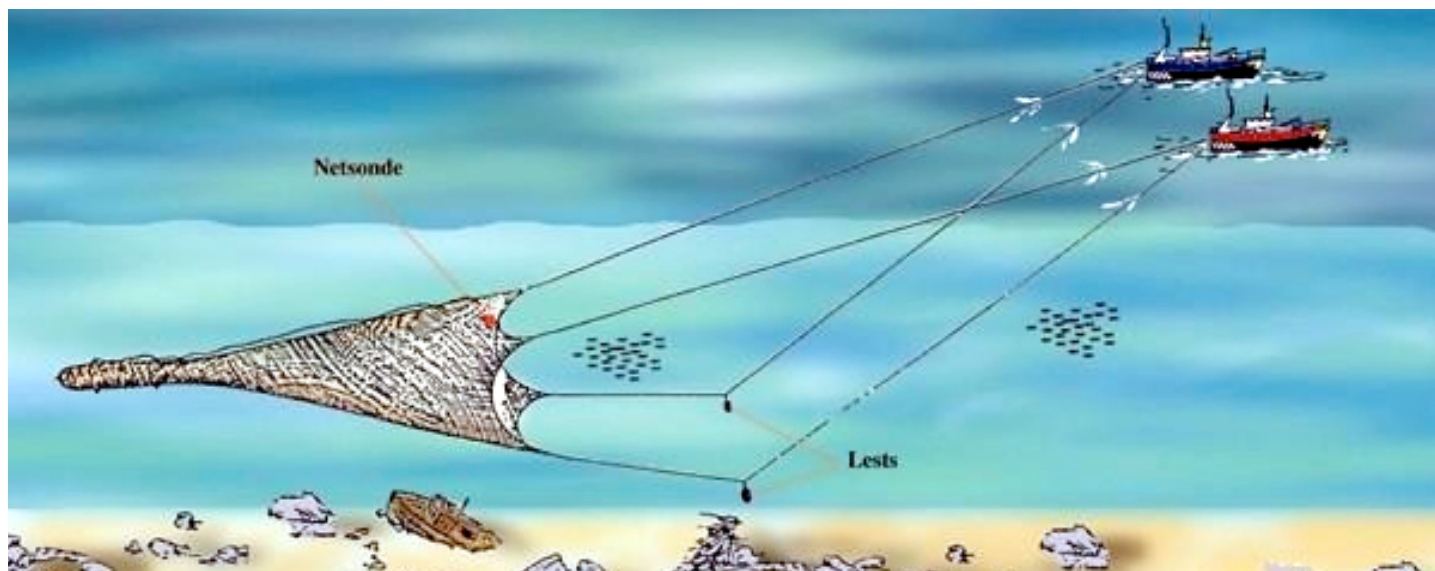
période de frai."

L'association a donc imposé à ses membres de laisser le bar tranquille du 15 février au 15 mars, période de reproduction, qu'il soit au nord ou au sud.

S'appuyant sur **un document de l'Institut français pour l'exploitation de la mer de 2013**, le Comité national des pêches estime de son côté que

"tant qu'il reste un nombre suffisant de géniteurs, la reproduction est assurée et nous pouvons pêcher".

Du point de vue des scientifiques, il existe de nombreuses inconnues pour pouvoir définir ce que serait la bonne gestion du stock. Le **programme de recherche Bargip**, lancé en 2014, tente d'y voir plus clair, en particulier sur l'existence d'un seul banc de l'Irlande à l'Espagne, ou de plusieurs.



Un chalutage pélagique en bœuf.

Le bar mange peu quand il se reproduit, sa chair est donc moins intéressante

Même si nous ne connaissons pas exactement le chemin parcouru par le bar vendu en ce moment sur les étals, une certitude : il a été pêché dans la zone sud, très probablement par un chalut, mais aussi peut-être par un ligneur, non-membre de l'association des ligneurs. La pêche au chalut

pélagique, en particulier celle des **chalutiers pêchant en bœuf** (le filet est tiré par deux bateaux), garantit de bons résultats sur une frayère. Les ligneurs, eux, mouillent des lignes dotées d'appâts et ce sont les poissons qui viennent d'eux-mêmes.

Si les prix et promotions sont nombreuses actuellement, c'est parce que le bar mange peu quand il se reproduit, sa chair est donc moins intéressante. C'est pour cette raison qu'il est vendu peu cher en criée, puis en supermarché. Ainsi, les prix du bar commun tournaient autour de **9 euros le kilo en criée en moyenne depuis le début de l'année fin janvier**, contre des prix **autour de 14 euros le kilo en octobre**.

En s'activant en début d'année, les chaluts sont sûrs de pêcher en quantité, mais le stock sera réduit pour ceux qui ne lancent leurs hameçons qu'à partir du printemps, en l'occurrence les ligneurs. De quoi attiser les tensions entre ces deux techniques de pêche.

➤ Lire aussi : **Comment scientifiques et écologistes peuvent travailler ensemble. L'exemple de la surpêche**

Source : Julie Lallouët-Geffroy pour *Reporterre*

Photos :

. chapô : **Pixabay**

. bar : **Wikipedia** (Citron/CC BY-SA 3.0)

. schéma : © **Alemoult**

Cet article a été réalisé avec le soutien de la **Fondation Ekibio**

DOSSIER

➤ **Pêche**

➤ **Alimentation**

A lire :

➤ **C'était mieux avant ? Pour la nature, certainement** - 5 mars 2018 - Tribune

➤ **Le Rassemblement écologiste pour le vivant s'invite en politique** - 6 mars 2018 - Tribune

